

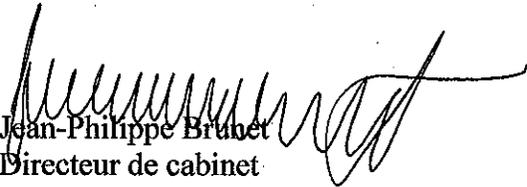
Québec, le 19 avril 2011

Madame Anik Montminy  
Directrice  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt des pétitions par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve du 16 mars dernier, concernant la majoration du nombre de semaines de congé parental de 25 semaines de plus, quel que soit le régime choisi par les parents, dans le cas d'une naissance multiple, je vous fais parvenir la réponse aux deux pétitions afin qu'elles soient déposées conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean-Philippe Brunet  
Directeur de cabinet

**SUJET : PÉTITION DU 24 FÉVRIER 2011**

---

Les prestations parentales du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ont pour objectif de permettre aux parents de s'absenter temporairement de leur travail pour assurer une présence auprès du ou des enfants, tout en leur procurant un remplacement de revenu durant cette période. En ce sens, le programme répond à cet objectif de conciliation travail-famille.

Ce régime, unique en Amérique du nord, assure ainsi la sécurité financière des parents pendant la période où ils s'absentent du marché du travail. La *Loi sur l'assurance parentale* indique clairement que la naissance de jumeaux ou l'adoption de plus d'un enfant est considérée comme un seul événement.

Rappelons, de plus, que le RQAP est un régime qui offre déjà de nombreux avantages supplémentaires par rapport aux prestations de maternité, parentale et d'adoption du régime fédéral d'assurance-emploi.

Dans ce contexte, une mesure offrant aux parents d'enfants de naissance multiple une période de prestation plus longue pourrait soulever une question d'équité avec les autres parents.

Enfin, il est important de rappeler que le RQAP fait partie de la politique familiale du gouvernement du Québec. Celle-ci s'articule autour de différentes mesures et interventions publiques qui peuvent répondre aux familles avec des naissances multiples. À cet égard, les mesures universelles de soutien aux enfants pourraient en être un exemple.



Julie Boulet  
Ministre de l'Emploi et de la  
Solidarité sociale, ministre  
responsable de la région de la  
Mauricie

19 avril 2011